

	R	V	B	
	145	107	44	En plein
	145	107	44	Enrichissement

ENTRETIEN DES PLANTATIONS

Les entretiens conditionnent la réussite des plantations



CRPF - Alpilles (13)

Choisir des protections adaptées

Pesticides et herbicides ne doivent être utilisés qu'en cas de nécessité.

Pour connaître la liste, l'utilisation et les précautions d'emploi des pesticides et herbicides homologués en forêt prendre contact avec votre conseiller forestier.

Ces renseignements sont consultables sur le site Internet du ministère de l'agriculture :

e-phy.agriculture.gouv.fr



CRPF - Trévaresse (13)

Sans dégagement ces plants n'auraient aucune chance de survie

Les schémas et dessins sont extraits de la plaquette « Boiser et après ... » éditée par le ministère de l'agriculture

GESTION A CARACTÈRE OBLIGATOIRE



 le caractère recommandé, devient **obligatoire**, si le boisement a été réalisé dans le cadre d'un financement public.

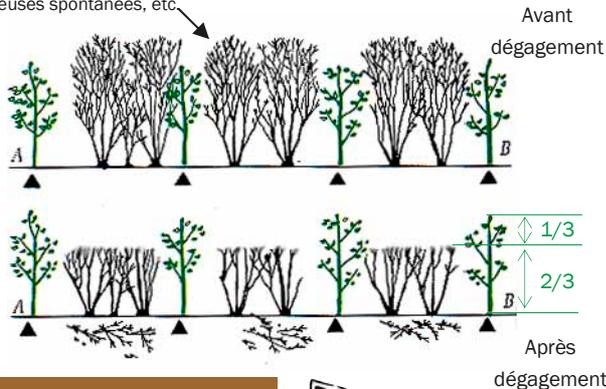
OPÉRATIONS NÉCESSAIRES À LA REPRISE ET AU BON DÉVELOPPEMENT DES PLANTS

Plusieurs opérations peuvent s'avérer nécessaires pour permettre la reprise des plantations :

Trop de boisements sont voués à l'échec simplement parce que les opérations nécessaires à la reprise des plants (et leur coût) ont été sous estimées ou mal appréciées.

- **l'élimination de la végétation herbacée.** Celle-ci constitue le principal obstacle au bon développement des plants pendant les 3 à 5 premières années, du fait de la concurrence qu'elle exerce pour l'approvisionnement en eau. Cette élimination peut être assurée manuellement par binage autour des plants (fin mai - début juin), mécaniquement par façon superficielle, ou chimiquement avec un produit adapté et homologué,
- **la protection des plants contre le gibier**, qu'il s'agisse du lapin, du cerf ou du chevreuil et dans certains cas du sanglier,
- **la protection des plants ou la mise en défens contre les herbivores domestiques**,
- **le contrôle des végétaux ligneux et semi-ligneux**, tels que les rejets feuillus, régénérations spontanées résineuses, ronces, genêts, etc. qui sont de sévères concurrents pour la lumière et l'espace. Non contrôlés, ils peuvent freiner la croissance, entraîner des déformations ou **conduire à la mortalité des plants**.

Rejets ligneux, régénérations résineuses spontanées, etc.



Bien contrôlée, la végétation ligneuse peut être favorable (gainage, protection contre le gibier, etc.). Elle ne doit jamais dépasser les plants ou exercer une forme de concurrence.

 Attention aux boisements réalisés en enrichissement de taillis.

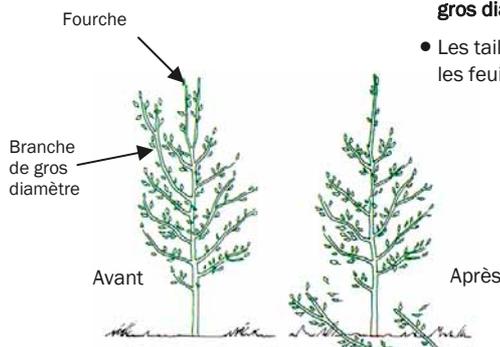
GESTION RECOMMANDÉE



TAILLE DE FORMATION

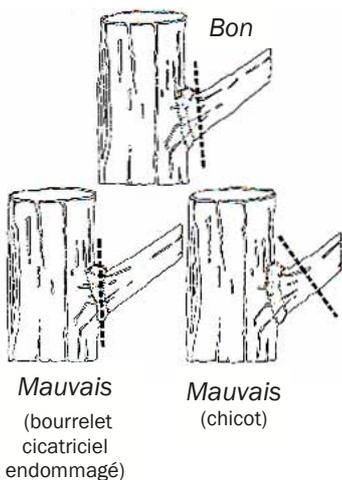
Elle concerne les essences feuillues susceptibles d'être valorisées en bois d'œuvre :  n° 211009 « Choix des essences de reboisement ».

- L'objectif à pour but d'obtenir une longueur optimale de bille droite et verticale en supprimant les **fourches et les branches de gros diamètre présentant une forte dominance apicale**.
- Les tailles de formations sont particulièrement importantes pour les feuillus.



 Tant que l'arbre n'a pas atteint un développement suffisant, il faut conserver les branches basses, sauf si elles présentent un diamètre trop important (3 à 4 cm de diamètre).

Comment élaguer ?



CRPF - Concours / Ste-Victoire (13)

Il est temps d'intervenir en dépressage avant que ne s'exerce la concurrence

GESTION RECOMMANDÉE

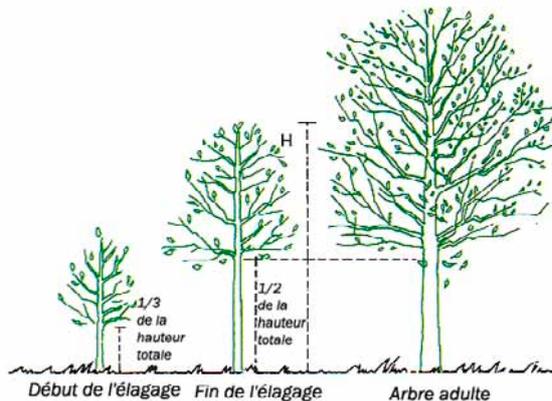


ÉLAGAGE

Sans élagage et sans taille de formation, la production de bois d'œuvre est très incertaine.

Il consiste à couper les branches pour obtenir du bois sans nœuds. Il concerne aussi bien les feuillus que les résineux.

- Intervention avant que les branches basses atteignent un diamètre trop important (3 à 4 cm de diamètre).
- L'élagage peut être réalisé sur l'ensemble du peuplement (plantation feuillue à faible densité), ou sur un certain nombre d'arbres choisis pour leur vigueur et leur port (plantation résineuse). Dans ce dernier cas, l'élagage peut porter sur 250 à 400 arbres par hectare.



La finalité de l'élagage est de permettre l'obtention d'une bille de pied sans nœud de 3 à 6 mètres de hauteur selon l'essence.

⚠ L'élagage demande une attention permanente, ne pas intervenir trop précocement, ne pas intervenir trop tardivement.

DÉPRESSAGE

Une intervention précoce permet un développement rapide des plants et est moins coûteuse qu'une intervention tardive dans un peuplement trop haut aux arbres trop frères.

Selon la densité initiale de plantation, les arbres vont entrer en concurrence plus ou moins rapidement. Cette concurrence se manifeste par la fermeture du couvert et une diminution de l'accroissement en diamètre.

- **Le dépressage est indispensable dans les plantations denses** (> 2000 tiges par hectare) ou envahies par des essences pionnières (Pin d'Alep, Pin sylvestre, etc.). Il doit être réalisé entre **3 et 6 mètres** de hauteur moyenne et doit ramener la densité entre 800 à 1200 tiges par hectare.



PREMIÈRE ÉCLAIRCIE

Pour les plantations à faible densité, une intervention précoce (dépressage) n'est pas toujours nécessaire. On s'orientera pour des raisons économiques, sur une première éclaircie, lorsque les produits sont commercialisables.

Éligibilité des aides de l'Etat

- ⚠ L'obtention des aides publiques est assortie à des conditions en terme de reprise et d'installation du boisement, mais aussi en terme d'objectif :
 - nombre minimal de tiges bien conformées,
 - nombre minimal de tiges élaguées.

Pour connaître les conditions d'éligibilités des aides publiques, se renseigner auprès de votre conseiller forestier.

GESTION DÉCONSEILLÉE



LAISSER LA CONCURRENCE S'EXERCER

Les feuillus sont particulièrement sensibles les premières années à la concurrence herbacée et sans dépressage, l'avenir des plantations résineuses denses est largement compromis.

INTERDITS



PÂTURAGE SANS PROTECTION

Tant que les plants sont à la hauteur de la dent du bétail, le pâturage est prohibé.



- Le pâturage reste possible si les plants sont protégés individuellement avec des protections adaptées.
- ⚠ Sur plants plus âgés, les caprins peuvent causer des dégâts importants et irréversibles (écorçage du tronc).